

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, CHOQUET, HAMOT, MOONEN, FOVIAUX, ROUSSEAU.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, TREZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, FLAGOTHIER, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. BOURGETEAU par Mme BONNET
M. CONVERS par M. DUBOUIL
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. RAUZIER par Mme DELAMARRE
M. AUBRY par M. HAMOT
M. KWAK par Mme BOURGOIN
M. BERTHELOT par M. DUBOUIL
Mme KONAN par Mme BRUNET
M. LENOBLE par M. FOVIAUX
Mme BARRE par M. ROUSSEAU
M. MATRON par M. DESMEDT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal
3. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise
4. Demande de subventions au titre de la DETR - Modification
5. Adhésion aux jardins municipaux
6. Soutien aux étudiants « Just for Students »
7. Acquisition d'une machine à reproduction de clés
8. Acquisition d'un terrain
9. Cession de logement HLM
10. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage
11. Règlement intérieur de la salle « OPUS »
12. Modification du règlement intérieur du périscolaire /ALSH
13. Tarifs de l'Espace Jeunesse
14. Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif
15. Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
16. Modification des statuts du SE60
17. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (Oise Habitat)
18. Débat d'Orientation Budgétaire
19. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 29 janvier, sans modification.

M. DESMEDT demande qu'une minute de silence soit observée en mémoire de **M. Olivier DASSAULT**, Député de l'Oise, disparu tragiquement le 7 mars dernier.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner **Mme Colette DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Compte tenu la situation épidémique et afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Conseil Municipal, **M. DESMEDT** propose d'en modifier le règlement intérieur en autorisant la tenue des séances en visioconférence.

VOTE : UNANIMITE

3. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Monsieur **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

➤ Création d'un nouveau cimetière	300 000 € HT
• Subvention sollicitée (taux 33%)	99 000 € HT
➤ Sécurisation aux abords des écoles	10 950 € HT
• Subvention sollicitée (taux 33%)	3 613 € HT
➤ Equiperment de la Police Municipale	16 930 € HT
• Subvention sollicitée (taux 50%)	8 465 € HT
➤ Réfection de trottoirs et voirie	122 186 € HT
• Subvention sollicitée (taux 33%)	40 321 € HT
➤ Extension de la vidéo protection	60 000 € HT
• Subvention sollicitée (taux 40%)	24 000 € HT

Mme FERNANDES signale que de nombreux parents se stationnent en double file pour déposer leurs enfants devant l'école Bogaert.

M. DESMEDT déplore ce comportement dangereux, tant pour les piétons que pour les automobilistes, mais qui malheureusement se retrouve dans de nombreuses villes. Il sera demandé à la Police Municipale de sensibiliser les parents d'élèves à ce problème.

VOTE : UNANIMITE

4. Demande de subventions au titre de la DETR - Modification

Lors de sa séance du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de DETR au titre de l'année 2021. M. **DESMEDT** explique que des changements ont été apportés modifiant le montant des subventions sollicitées, comme suit :

- **Mise en sécurité de la salle de convivialité** 18 424 € HT
- Subvention sollicitée (taux 40%) 7 369 € HT

- **Extension de l'espace cinéraire** 15 400 € HT
- Subvention sollicitée (taux 40%) 6 160 € HT

VOTE : UNANIMITE

5. Adhésion aux jardins municipaux

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que des parcelles de jardins communaux sont allouées moyennant une adhésion annuelle de 10 € par parcelle.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, il propose la gratuité exceptionnelle de cette participation pour l'année 2021.

En réponse à Mme **FERNANDES**, M. **DESMEDT** précise que 92 parcelles sont concernées.

VOTE : UNANIMITE

6. Soutien aux étudiants « Just for Students »

Pour faire face à la crise sanitaire actuelle et aux difficultés que rencontrent les étudiants, M. **DESMEDT** propose de soutenir financièrement l'ensemble des étudiants inscrits en 1^{ère} année et suivantes, issus de famille saint justoise et qui justifient d'un logement étudiant. Cette aide d'un montant de 150 € sera versée en une seule fois.

Un montant prévisionnel de 30 000 € sera inscrit au BP 2021.

Mme **TREZEL** souhaite savoir si les demandes sont nombreuses.

M. **DESMEDT** répond que pour le moment cela concerne une dizaine d'étudiants.

VOTE : UNANIMITE

7. Acquisition d'une machine à reproduction de clés

M. DESMEDT s'absente et demande à M. DUBOUIL de reprendre la présidence de la séance.
(nombre de votants : 26)

Suite à la fermeture de la Maroquinerie du Centre - Rue d'Amiens -, le propriétaire a proposé à la municipalité de racheter la machine à reproduction de clés plates de marque KIIS - Modèle KISMATIC, ainsi que le stock d'ébauche de clés plates et deux meubles à tiroir, pour un montant de 1 200 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

VOTE : UNANIMITE

8. Acquisition d'un terrain

M. DUBOUIL explique que la commune envisage l'acquisition d'un terrain, situé au lieu-dit « les Vignes Fortes Terres » cadastré AP 292 (document joint) d'une superficie de 805m² pour un montant de 1 500 €.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce terrain et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à cet acte.

VOTE : UNANIMITE

9. Cession de logement HLM

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession d'un logement appartenant à la SA HLM de l'Oise, en application de l'article L 445-1 du code de la construction et de l'habitation, à savoir :

- Logement type III situé 59 rue de Paris (n°8) de 62 m² pour un montant de 125 000 €

VOTE : UNANIMITE

10. Renouvellement de la convention avec l'OPAC et les sociétés de gardiennage

Par délibération n°21/2017 du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OPAC relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de St Just en Chaussée pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour une période d'un an moyennant une participation financière de 1 752 € et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : UNANIMITE

11. Règlement intérieur de la salle « OPUS »

Suite à l'acquisition du restaurant « L'OPUS » afin d'en faire une salle de convivialité, il y a lieu d'établir un règlement intérieur afin de définir les conditions générales de location de ce bâtiment.

Le règlement intérieur et les tarifs sont disponibles en mairie.

VOTE : UNANIMITE

12. Modification du règlement intérieur du périscolaire /ALSH

M. DESMEDT réintègre l'assemblée (nombre de votants : 29).

M. DESMEDT donne la parole à Mme BONNET qui explique qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur commun au périscolaire et à l'accueil de loisirs, suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel qui simplifiera l'usage des parents tout en facilitant la gestion administrative des agents communaux.

VOTE : UNANIMITE

13. Tarifs de l'Espace Jeunesse

Mme BONNET demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les vacances d'hiver et de Pâques, en l'absence de sorties organisées, comme suit :

	St Justois	Extérieur
Journée	3 €	4 €
Semaine	10 €	15 €

Ces tarifs seront reconduits lors des vacances sans sortie.

VOTE : UNANIMITE

14. Convention de mise à disposition d'un éducateur sportif

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que la commune de St Just-en-Chaussée met à disposition de la commune de Wavignies un éducateur sportif selon un nombre d'heures variables.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif à raison de 8 heures par semaine à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

VOTE : UNANIMITE

15. Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Par délibération du 4 février 2005, la collectivité a décidé de supprimer l'exonération du droit de foncier bâti qui s'applique aux constructions nouvelles ou reconstructions à usage d'habitation selon l'article 1383 du Code Général des Impôts.

La réforme de la taxe d'habitation, avec comme conséquence le transfert de la part fixe foncière à la commune, rend cette délibération inappropriée. En effet, l'exonération de foncier bâti des constructions neuves est de droit sur la part départementale, ce qui entraîne mécaniquement une hausse de la taxe foncière pour les contribuables concernés en 2021.

De ce fait, si la collectivité décide de maintenir cette mesure, le Conseil Municipal doit délibérer avant le 1^{er} octobre prochain pour application au 1^{er} janvier 2022, en limitant l'exonération.

Il est demandé au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

VOTE : UNANIMITE

16. Modification des statuts du SE60

M. DESMEDT explique que la Communauté de Communes Thelloise a sollicité son adhésion au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60). Le comité syndical, lors de sa réunion du 16 février dernier, a délibéré pour accepter cette adhésion qui nécessite une modification statutaire relative à l'extension de périmètre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du Syndicat doit être obtenue. En tant que membre du SE 60, la ville de Saint Just en chaussée doit se prononcer sur cette modification de statut.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SE 60 pour extension du périmètre à la Communauté de Communes Thelloise.

VOTE : UNANIMITE

17. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (Oise Habitat)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office Public de l'Habitat des Communes de l'Oise concernant les exercices 2013 et suivants.

VOTE : UNANIMITE

18. Débat d'Orientation Budgétaire

M. **DESMEDT** rappelle que la loi impose, avant le vote du budget, un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Celui-ci permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

C'est dans un contexte d'évolution de la population (6 079 habitants au 1^{er} janvier 2021), que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes des administrés, doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

BILAN DE L'ANNEE 2020

(Chiffres provisoires dans l'attente du compte de gestion)

Exécution Budgétaire		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2020	Section de fonctionnement	5 985 367,71	6 479 251,30
	Section d'investissement	1 117 192,72	788 104,97
		+	+
Résultat reporté de l'exercice 2019 sur 2020	Report en section de fonctionnement	/	2 900 613,77
	Report en section d'investissement	506 145,93	/
	=		=
	TOTAL	7 608 706,36	10 167 970,04
Reste à réaliser à reporter en 2021	Section d'investissement	93 238,00	247 088,21
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 985 367,71	9 379 865,07
	Section d'investissement	1 716 576,65	1 035 193,18
	TOTAL CUMULE	7 701 944,36	10 415 058,25

Le résultat 2020 dégage un excédent de 2 713 113,89 € net.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 1 911 793 € contre 2 181 006,01 € au 1^{er} janvier 2020

Malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin et de l'emprunt de 200 000 € réalisé en 2018 pour financer les travaux de voirie et bâtiments. L'annuité de la dette ne cesse de diminuer :

- En 2022 : 239 496 € (prévision)
- En 2021 : 310 207 €
- En 2020 : 350 774 €
- En 2019 : 367 744 €
- En 2018 : 368 379 €
- En 2017 : 413 648 €

La situation financière est saine avec une section de fonctionnement excédentaire qui permet de dégager de l'autofinancement et ainsi de financer une grande partie des dépenses de la section d'investissement. Section d'investissement par ailleurs peu impactée par le remboursement de la dette.

ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Dotation Globale de Fonctionnement 2021 est de 445 000 € (identique à 2020).
Pour mémoire, le montant de la DGF était de 761 000 € en 2013 pour environ 5 600 habitants.

Nous souhaitons comme les années précédentes, et encore plus cette année, proposer une gestion réfléchie. Pour cette année 2021, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population.

➤ **Centre de vaccination**

Un centre de vaccination COVID ouvrira ses portes le 22 mars prochain dans les locaux de l'OPUS. Ce centre devrait pouvoir accueillir 2 binômes (médecin/infirmier) pour procéder à environ 50 injections par jour. Le centre sera ouvert 6/7 jours.

Le projet est porté par la collectivité et a un impact financier non négligeable. En effet, la commune doit fournir l'ensemble du matériel médical et logistique pour faire fonctionner ce centre et rémunérer par contrat les professionnels non connus de l'assurance maladie (médecins retraités ...).

➤ **L'environnement et les espaces publics**

En 2021, la collectivité poursuit l'étude sur le projet de création de bassin d'apprentissage de natation.

L'année 2021 verra également la création d'un nouveau cimetière.

La révision du PLU se poursuit pour le mettre en conformité avec les lois Grenelle de l'Environnement, en particulier pour tout ce qui concerne la loi ALUR.

Dans un souci de maintenir une ville propre et agréable à vivre, la commune poursuit l'aménagement urbain (achat de mobilier urbain) et le fleurissement de la ville. Des peintures type graff pourront être réalisées sur le pignon du gymnase. De plus, désormais, le décapage des pavés des trottoirs de la rue de Beauvais et rue de Paris se fera tous les ans, tout comme le faucardage des étangs.

Nous poursuivrons en 2021 notre programme de reprise des voiries et trottoirs : Enrobé rue M Blin - Enrobé rue Ernest Mercier - Enrobé rue des Vignes - Réfection rue Mangin - trottoirs Moulin - Réfection de la place rue Guynemer

Et comme annoncé dans notre programme, nous planterons cette année 150 arbres fruitiers supplémentaires, (programme de 1000 arbres sur 6 ans)

Le massif devant la mairie sera réaménagé et la façade de la mairie sera animée par un éclairage LED.

➤ Les services à la population

La collectivité a renouvelé la charte qualité Plan Mercredi dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial). Le Plan Mercredi permet de proposer, depuis la rentrée 2018, des activités de qualité le mercredi. Le Label ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Des ateliers de prévention seront organisés par le CCAS afin de sensibiliser le public Saint Justois sur différents thèmes : réduire ses consommations d'énergie, atelier sur les chutes domestiques pour les Séniors, rencontre avec une socio-esthéticienne ...

Malgré la situation épidémique, le pôle jeunesse poursuit ses activités pour satisfaire et distraire un public toujours nombreux, par l'organisation de manifestations éducatives et ludiques. Pour la 3^{ème} année consécutive, un camps inter-association - stage sportif- sera organisé pendant les congés de toussaint, favorisant la rencontre de différentes associations sportives saint justoises.

La municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires. Les bacheliers avec mention se verront comme les années précédentes récompensés. Et cette année, une attention particulière est portée sur nos étudiants.

Afin d'améliorer le service au citoyen et de sécuriser les données d'état-civil, la commune met en place la numérisation des registres d'Etat-civil.

Il est envisagé la mise en place d'un nouveau logiciel d'inscription pour le périscolaire et centre de loisirs, plus intuitif pour les parents et plus facile d'utilisation pour les agents communaux.

Le site Internet de la ville est en cours de rénovation, pour faciliter la communication avec les administrés, comme la mise en œuvre récente de l'application CityAll, qui voit son nombre d'inscrits augmenté quotidiennement.

➤ La sécurité

L'objectif de la municipalité est de réduire le sentiment d'insécurité de la population tout en garantissant la tranquillité publique pour l'ensemble des Saint Justois.

Le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement de la vidéoprotection se poursuit cette année : conformément aux prescriptions du référent sûreté de la gendarmerie nationale, des nouvelles caméras seront installées aux entrées de ville et dans certains sites ciblés.

Deux motos type 125 cm³ viendront compléter l'équipement de la police municipale, pour faciliter les déplacements dans les endroits inaccessibles en voiture.

Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels. La présence d'enfants (difficilement repérables, comportement imprévisible...) demande des précautions particulières entraînant des besoins en sécurité accentués. C'est pourquoi la collectivité souhaite investir dans des PIETO, structure métallique en forme de petit bonhomme équipé des dispositifs réfléchissants.

La sécurité routière est un enjeu majeur pour la collectivité et tous les acteurs de la route. La réduction des vitesses permet de diminuer le risque et la gravité des accidents tout en apaisant les déplacements de l'ensemble des usagers. Ainsi, la collectivité envisage de poursuivre la sécurisation des passages piétons par un balisage routier à base de plots led clignotants

➤ **Le monde associatif**

En cette période, où les activités associatives sont réduites voire inexistantes pour certaines, la municipalité maintient sa politique de soutien au monde associatif local considérant que l'ensemble de ces associations œuvre au soutien et au renforcement du lien social et au développement d'activités sportives, culturelles et des loisirs pour tous les Saint Justois. Il est envisagé le maintien de l'enveloppe globale allouée aux associations.

➤ **Culture et patrimoine**

En fonction des contraintes épidémiques, la médiathèque reprendra cette année les manifestations culturelles en lien avec la commission culturelle.

Si la situation le permet, les incontournables festivités annuelles devraient avoir lieu : fêtes de juillet, fête de la musique, repas des aînés, marché de Noël...

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES

Les principales dépenses d'investissement pour cette année porteront sur :

➤ **Bâtiment :**

- Réfection de bâtiments communaux
- Chauffage dans le tennis couvert
- Réfection de la façade du gymnase et la réalisation d'un graff
- Installation de solutions acoustiques dans la cantine Bogaert
- Eclairage LED animé sur la façade de la mairie
- Extension du columbarium

➤ **Voirie :**

- ECF rue Madelaine Blin
- ECF rue du Ernest Mercier
- ECF rue des Vignes
- Réfection rue Mangin
- Trottoirs Moulin
- Réfection de la place rue Guynemer
- Remplacements de tampons de voirie
- Marquage routier

- Equipements sportifs et ludiques :
 - Réalisation d'un mur d'escalade
 - Création d'une aire de jeux au sein du quartier des Rossignols
 - Création d'un abri pour les Kayaks du service des Sports
 - Etude sur l'éclairage du tennis extérieur

- Matériel :
 - Matériel technique : équipement thermique, broyeur à branche et matériels d'espaces verts...
 - Achat d'un véhicule électrique
 - Achat d'un nouveau PC portable pour chaque directrice d'école
 - Matériel pour les activités organisées par le pôle jeunesse

- Sécurité :
 - Achat de produits de lutte contre le COVID 19 : distributeurs de gel hydroalcoolique, masques ...
 - Implantation de nouvelles caméras
 - Acquisition de 2 Motos - 125 cm³ - pour la Police Municipale
 - Achat de 10 PIETO
 - LED Clignotants pour passage piéton

CONCLUSION

La population de notre ville se stabilise autour de 6 000 habitants. Parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent une courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est pas avérée.

Grâce à une gestion rigoureuse, la ville peut, et doit, continuer des opérations d'investissement sur la commune et s'assurer sur chaque investissement qu'il ne va pas générer trop de nouvelles dépenses de fonctionnement.

La collectivité sollicitera les principaux partenaires afin d'obtenir des subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et des fonds de concours auprès de la communauté de communes.

La ville de Saint Just en Chaussée s'efforcera toujours d'offrir les meilleurs services à sa population tout en maintenant une gestion budgétaire saine et un endettement raisonnable. Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de **ne pas augmenter les taux d'imposition**.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2021.

Tour de table :

M. DUBOUIL dresse la liste des travaux achevés ou à venir :

- Les trottoirs des rues de Picardie et de Belleville ont été refaits
- La rue des Glaïeuls a été intégralement refaite (trottoirs et voirie), la rue Victor Hugo est en cours
- Les deux places rue Guynemer vont être refaites

- Une mise aux normes anti-intrusion et sécurité incendie est en cours dans le bâtiment récemment acquis, anciennement « L'Opus », des volets roulants ainsi qu'une clôture vont être installés
- Les travaux d'installation du mur d'escalade dans le gymnase sont en cours
- Un projet de réfection de la décoration des fenêtres de l'ancienne banque, face à l'église est en cours. Les photos installées il y a 10 ans se sont fortement abîmées.
- Les travaux d'installation des nouveaux jeux pour enfants aux Rossignols auront lieu en juin
- L'éclairage du parking de la mairie va être refait afin d'y installer des Leds, beaucoup moins énergivores
- Les travaux d'extension du Colombarium vont débiter

M. **DUBOUIL** annonce que suite à la concertation avec l'Inspectrice Académique et afin de respecter les 6 heures quotidiennes de temps de travail effectif en classe, les horaires des écoles ont été changés :

- en maternelle : 8h30/11h30 et 13h30/16h30
- en élémentaire : 8h45/11h45 et 13h45/16h45

La municipalité a adapté les services de la cantine en conséquence.

Mme **BONNET** informe que la nouvelle activité « kayak », à destination des élèves des classes d'élémentaire, commencée le 15 mars durera jusqu'en juin.

Mme **BOURGOIN** regrette que le calendrier des manifestations culturelles soit quelque peu bouleversé depuis un an. En raison des restrictions sanitaires actuelles, la représentation d'Adèle Chignon prévue le 14 mai est annulée. Toutefois, elle informe qu'il est prévu d'accueillir l'Orchestre de Picardie le vendredi 17 décembre à 20h00.

Mme **DOLLEZ** signale la présence de véhicules en double file dans l'impasse de l'Abbaye ainsi que des problèmes de stationnement rue de Beauvais.

M. **DESMEDT** informe que le magasin Carrefour Market a été repris et félicite les nouveaux propriétaires pour leur installation. Des travaux à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur sont prévus.

M. **HAMOT** annonce le décès de M. Alain **JOURET**, Président de l'Acles.

M. **DESMEDT** a une pensée émue pour M. **JOURET** qui a été Président de cette association, rassemblant près de 1 000 adhérents, pendant de nombreuses années.

Mme **COULON** propose d'installer une poubelle rue du Bois Prévost compte tenu du nombre important de dépôt de déchets.

M. **DESMEDT** répond que cela va être étudiée. Il précise que les services techniques de la ville ramassent et nettoie ces incivilités dès qu'ils en ont connaissance bien que la compétence relève de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Mme **VIGNE** regrette qu'aucune messe de recueillement en mémoire des défunts ne puissent avoir lieu, compte-tenu de la situation sanitaire.

M. **DESMEDT** répond que cela relève de la Paroisse.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 19h55.